



Dispute familial autour de l'argent

Par **jessbos**, le **14/06/2010** à **15:12**

Bonjour,

notre soeur qui avait procuration sur le compte de notre mere en a profité pour dilapidé l'argent provenant d'un heritage et souscris au nom de notre mere qui n'était pas au courant un pret de 4 000 euros en signant pour notre mere et en y indiquant de faux revenu depuis bien evidement la procuration lui a etait retiré.

nous lui avons envoyer un courrier avec AR en lui demandant de rembourser ce qu'elle avait pris mais elle refuse et nie avoir pris quoi que ce soit malgre les documents en notre possession qui prouve le contraire.

que pouvons nous faire ?

et peut on lui interdire de rentrer chez notre mere de 67 ans et qui est allité et de ce fait ne voit pas ou ne peut rien faire si elle lui prends des papiers personnelles comme elle a deja fait ou autre?

merci pour votre reponse, cordialement